VINISTORIA FLOWONE

11/03/2022

Gestcom v10 – Gestion des encours à date

Date	Par	Détail
15/12/2020	TGO	Début de rédaction
13/01/2021	TGO	Version initiale complète de la documentation
11/03/2022	TGO	Correctifs sur l'annexe
28/10/2024	TGO	Gestion des encours globaux à toutes sociétés auxiliaires

Sommaire

Principe général des encours à date 3
Paramétrage et mise en œuvre 5
Paramétrages société et utilisateurs 5
Activation et migration des plafonds existants 5
Paramétrages utilisateurs 7
Paramétrages des encours autorisés 9
Famille d'encours 9
Plafonds d'encours 10
Divers 11
Paramétrages sur les fiches client/fournisseur 12
Gestion des opérations commerciales 13
Saisie d'une opération commerciale 13
Règles de gestion 13
Application du plafond d'avertissement 13
Application du plafond de blocage 14
Cas de la gestion des encours globalisés 17
Traitements spécifiques à la gestion des encours 18
Débloquer une commande 18
Reprendre le contrôle d'encours sur une commande qui a été débloquée 19
Règle de gestion du statut de blocage d'encours 20
Import de commandes 21
Annexe : Descriptif des tables 22

Principe général des encours à date

L'objectif de la gestion d'encours à date est de faire en sorte que le suivi des encours clients puisse être variable selon la date à laquelle le paramétrage d'encours s'applique (date début et date de fin de validité d'un encours).

Cette nouvelle gestion nécessite un paramétrage plus fin des encours permettant de combiner plusieurs organismes sur certaines périodes et une prise en charge par société auxiliaire si nécessaire.

De ce fait, le paramétrage simple existant jusqu'alors n'est plus suffisant et doit être rendu compatible avec cette nouvelle gestion.

Lors d'une mise à jour en version 10.0.8.2 à la fin de celle-ci un rapport indique s'il existe des dossiers pour lesquels cette modification de paramétrage est indispensable, l'ancienne gestion des encours n'étant plus opérationnelle :

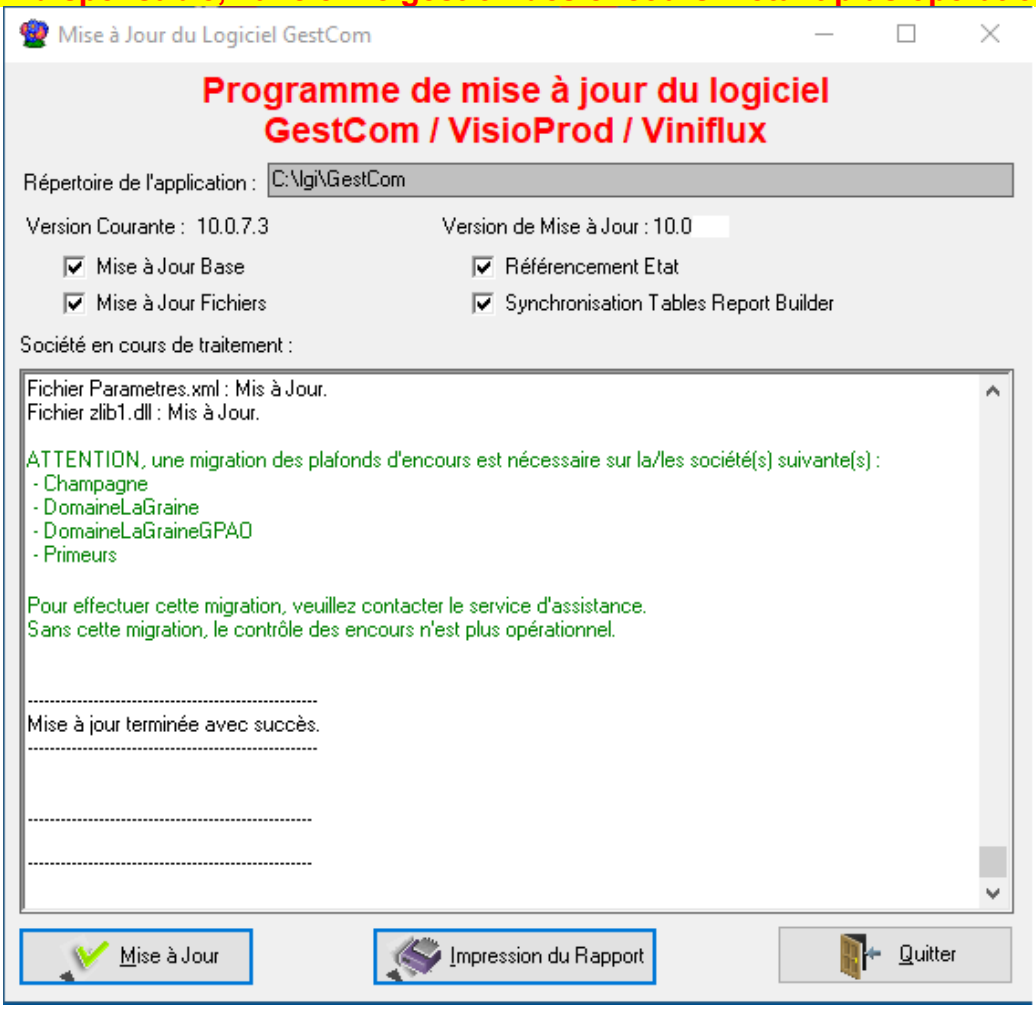

Ce message apparait :

- quand au moins un utilisateur a le paramètre « *Traitement en cas de dépassement sur encours autorisé* » positionné sur :
  - Avertir
  - Interdire la saisie de commande
- quand le nouveau paramètre de la gestion des encours n'est pas encore actif.

Les dossiers affichés contiennent des encours renseignés sur les fiches clients et doivent être reparamétrés pour que le contrôle continue d'être opérationnel.
Au-delà de la gestion à date des encours, cette nouvelle fonction a pour objectifs de :

- Mieux organiser les familles d'encours affectés aux clients

- Mieux prendre en compte les échéances multiples sur les opérations commerciales dans le calcul d'encours et les tests d'autorisation

- Permettre de bloquer la livraison ou la facturation d'une commande si l'encours client est dépassé

- Autoriser un décideur à débloquer cette commande alors qu'un utilisateur du service commercial n'a pas cette autorisation

Les règles de gestion du calcul de l'encours à un instant donné ont été améliorées afin de donner un résultat plus fin et tenir compte de plusieurs encours autorisés en même temps.

Ainsi un client qui peut être couvert par deux organismes dans une même période, peut voir son encours autorisé plus important entre deux dates :

- Organisme A qui autorise 8000 € entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020
- Organisme B qui autorise 3500 € entre le 01/06/2020 et le 30/09/2020

Les encours autorisés du client sont :

- Du 01/01/2020 au 31/05/2020 : 8000 €
- Du 01/06/2020 au 30/09/2020 : 11500 €
- Du 01/10/2020 au 31/12/2020 : 8000 €

Paramétrage et mise en œuvre

Paramétrages société et utilisateurs

Activation et migration des plafonds existants

La migration doit être exécutée par le service de l'assistance.

Tout d'abord, il est nécessaire d'activer la nouvelle gestion des encours au niveau client puis fournisseur à l'aide d'un traitement en administrateur des données :

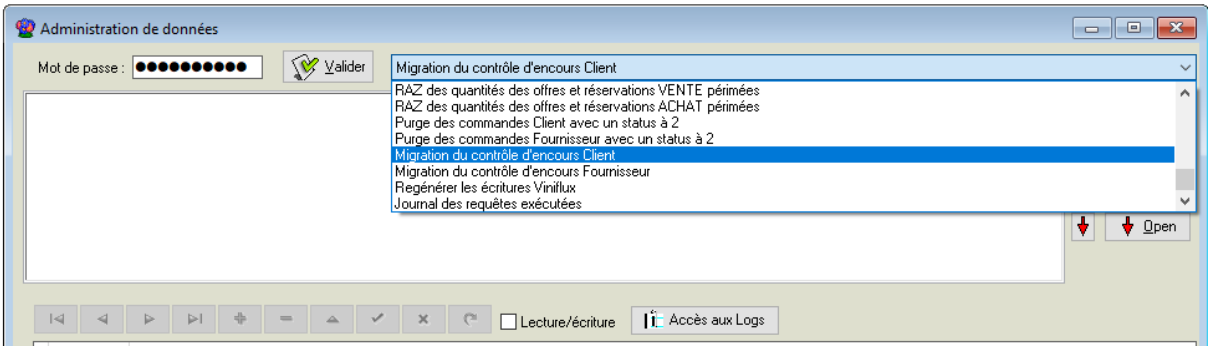

Lors du lancement du traitement il va vous être demandé comment convertir les encours existants sur les fiches, à savoir uniquement en plafond d'avertissement ou en plafond de blocage de commande :

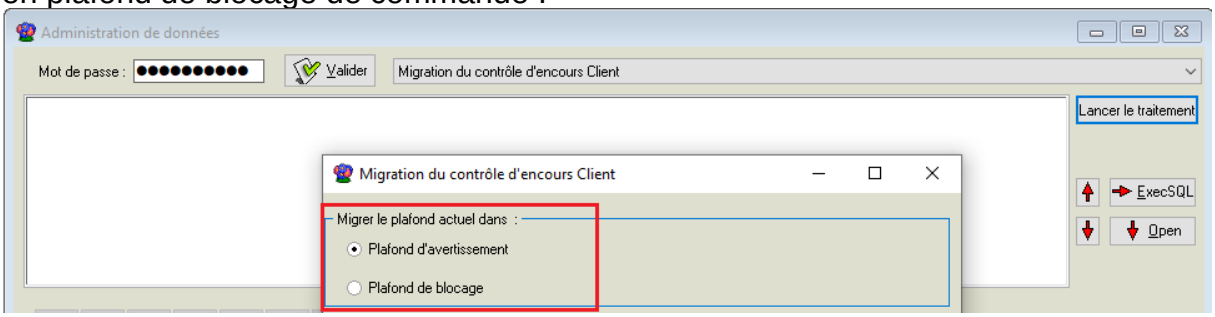

Après traitement un rapport indique les plafonds ayant été migrés (par montant) :

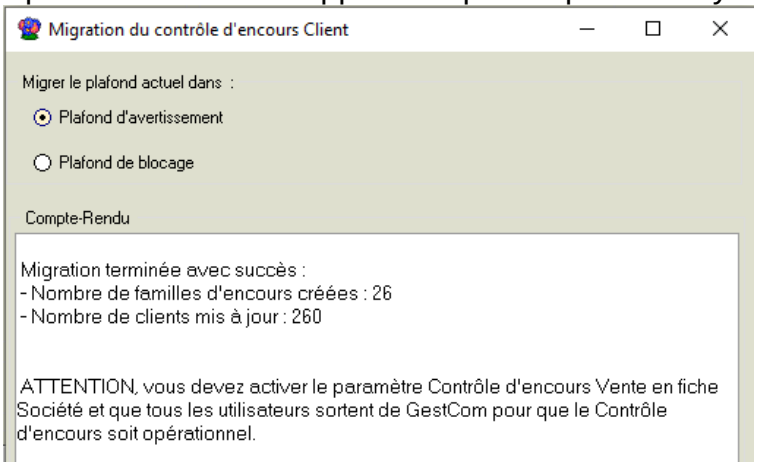

Par défaut, pour chaque montant d'encours trouvé sur les fiches client, une famille d'encours est créée. Ainsi si on a 5000€ sur certaines fiches et 10000 € sur d'autres fiches, deux familles sont créées et affectées aux clients ayant respectivement chacun de ces encours.

Ce paramétrage arbitraire permet d'assurer la continuité de fonctionnement mais peu bien sûr être adapté en fonction des évolutions de gestion souhaités.

Si le traitement a déjà été lancé, le compte-rendu est le suivant :

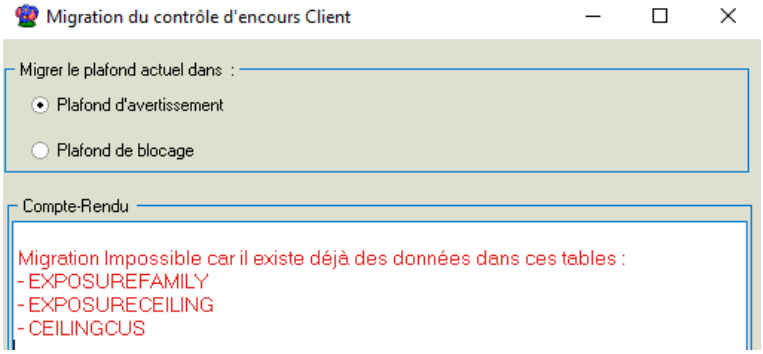

A la fin de la migration, si le paramètre Contrôle d'encours (Vente ou achat) n'était pas actif, la fiche société s'affichera pour activation du paramètre.

Il faut fermer la fenêtre de migration afin de pouvoir accéder à la fiche société.
Il est nécessaire de se reconnecter à la société pour prise en compte de l'activation du paramètre.

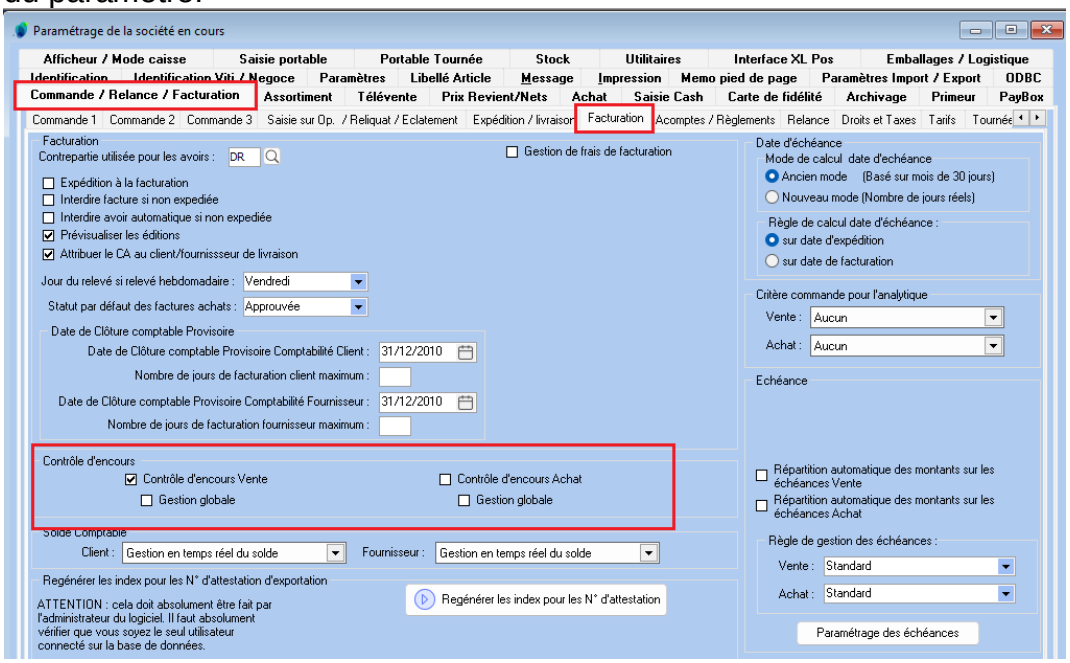

Cocher la case « Contrôle d'encours Vente » puis pour le traitement des fournisseurs celui « Contrôle d'encours Achat ».
On peut dorénavant gérer de manière différenciée les encours sur clients et sur fournisseurs.

Pour chacun, si aucun plafond d'encours n'existe, il est possible de passer en « Gestion Globale ». La gestion globale permet d'avoir un encours par tiers toutes sociétés confondues. Si cette case n'est pas cochée l'encours est géré par société auxiliaire.

Si cela n'a pas déjà été fait lors de la migration, activer le/les paramètre(s) d'encours :

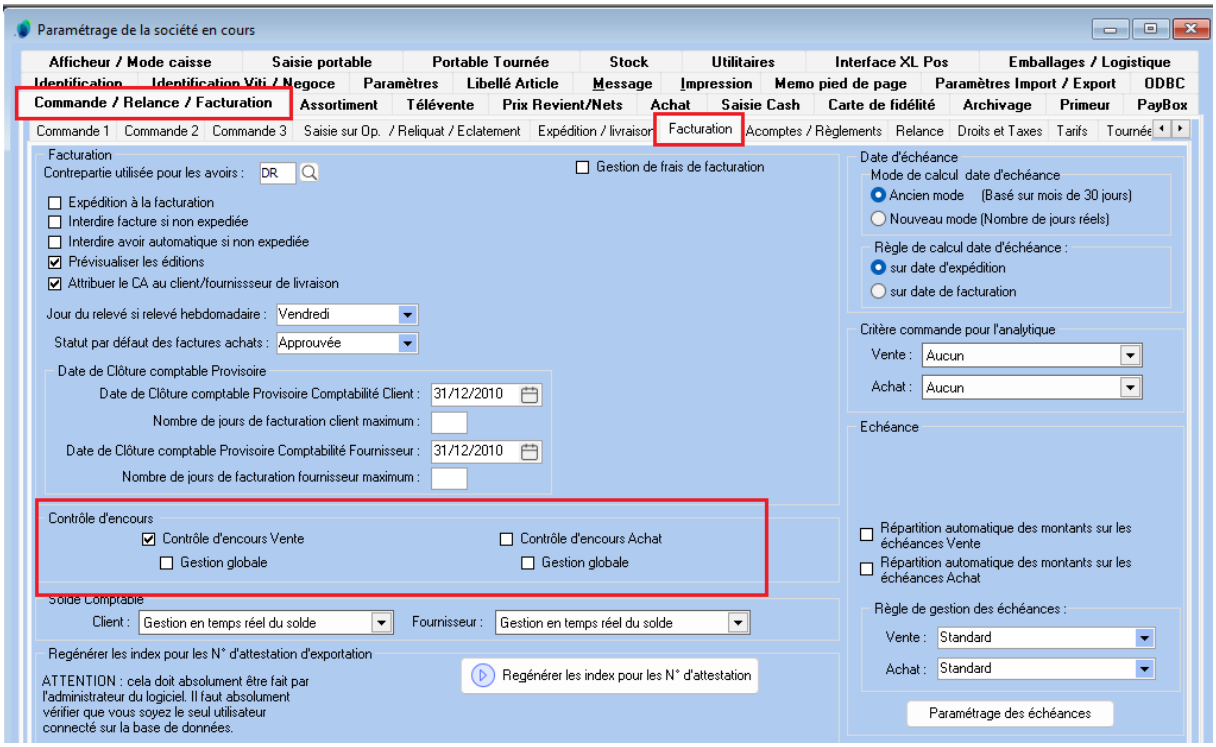

Il est nécessaire de se reconnecter à la société pour prise en compte de l'activation du paramètre.

Paramétrages utilisateurs

Auparavant, les possibilités de paramétrage en cas de dépassement d'encours étaient limitées à 3 choix selon l'utilisateur :

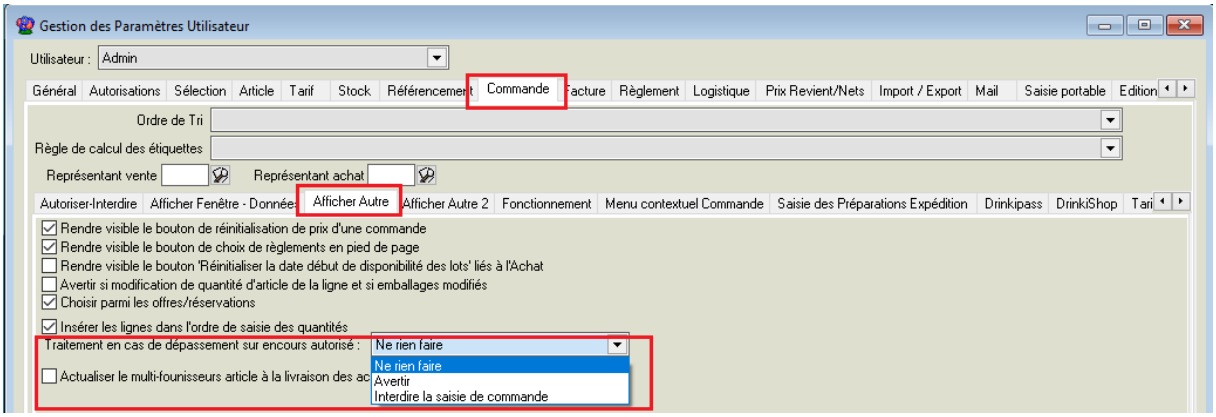

Dorénavant dès lors que le paramétrage d'encours est activé au niveau société, un système de blocage des opérations commerciales est actif si l'encours est dépassé.

De plus, il existe un paramètre utilisateur pour interdire le fait de pouvoir intervenir sur les plafonds des fiches Client / Fournisseur :

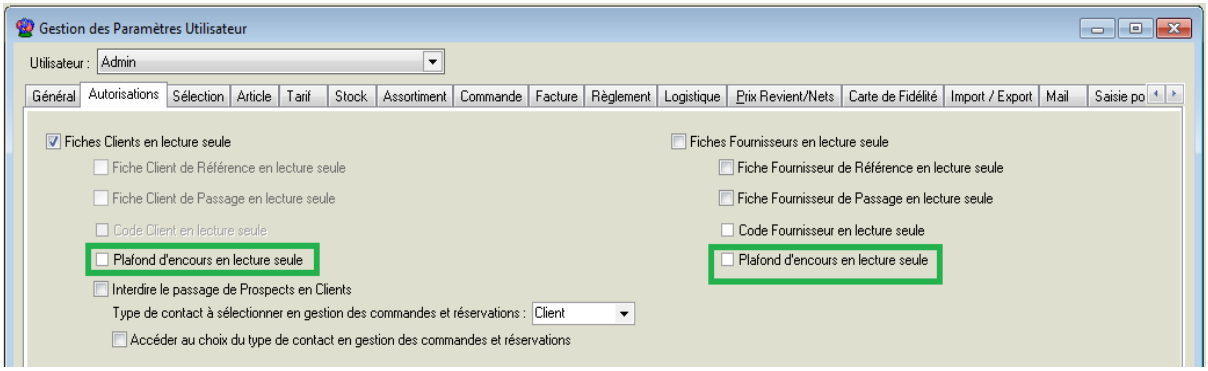

Par ailleurs, il existe un paramètre qui permet à l'utilisateur de débloquer une commande qui avait été bloquée suite à un dépassement de plafond :

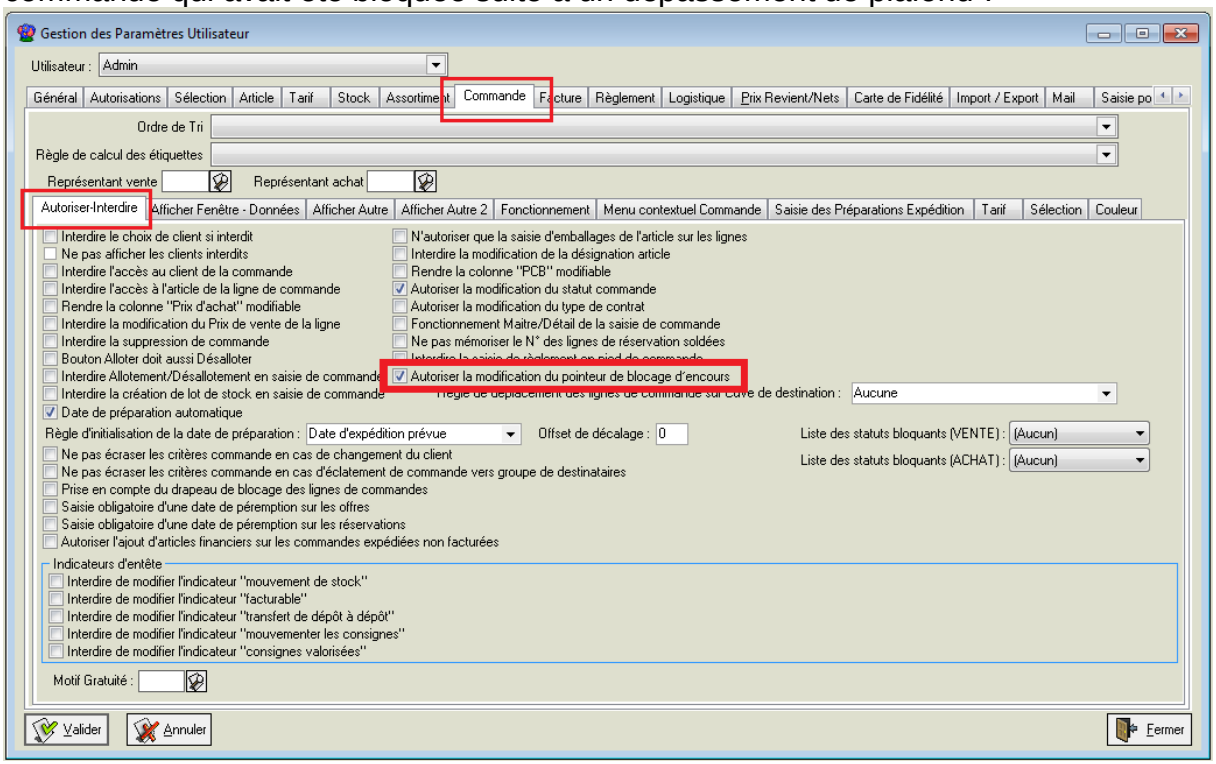

Ainsi un utilisateur qui a cette autorisation pourra à tout moment débloquer une commande qui aurait été bloquée en raison d'un encours dépassé.

Une fois ce déblocage réalisé, la commande ne se bloque plus de manière automatique, seulement de manière manuelle.

Paramétrages des encours autorisés

Famille d'encours

La notions de famille d'encours permet de définir une dénomination au type d'encours proposé lors de l'affectation aux clients.
Ces encours peuvent être nommés « COFACE », « Banque truc », « Encours interne », etc… peu importe mais une seule famille d'encours pourra être valide pour un client à une période donnée.

Si la gestion des sociétés auxiliaires est active, la gestion des encours est réalisée par société de facturation afin d'avoir un suivi différencié.

Ci-dessous un exemple de paramétrage d'un encours COFACE négocié avec des montants différents selon la société de facturation :

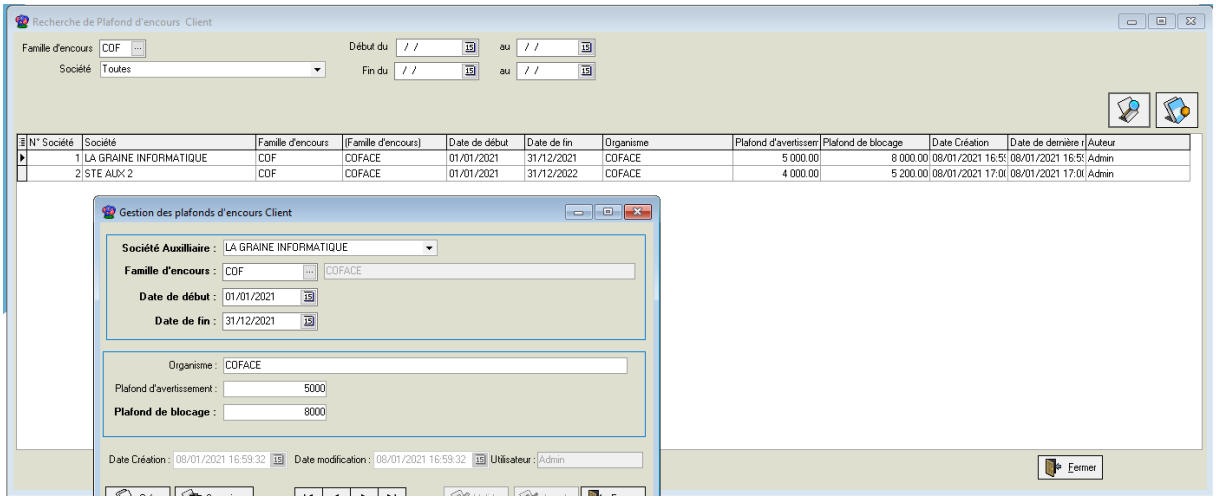

Chaque client pourra se voir attribuer un ou plusieurs encours possibles et ainsi bénéficier de garanties qui seront contrôlées lors de la saisie de commande :

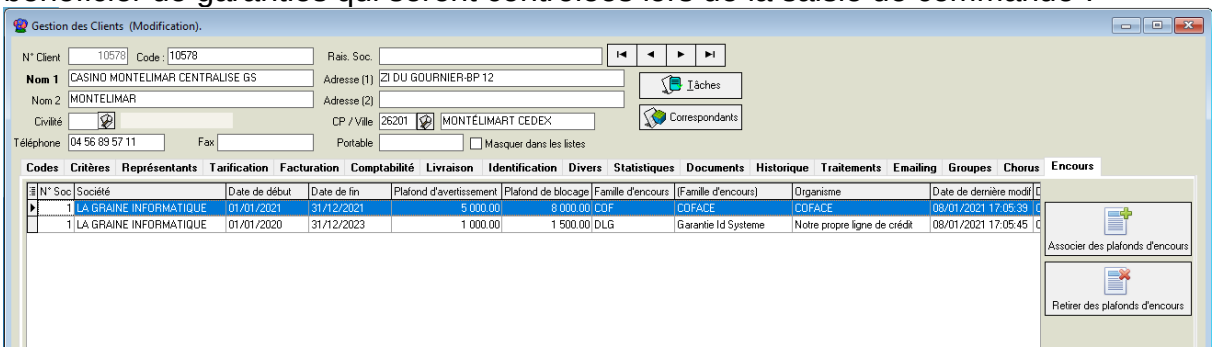

Ce client a deux lignes d'encours affectées pour les ventes sur la société 1 :

- Du 01/01/2021 au 31/12/2021 : COFACE + Garantie iD Systèmes
- A partir du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2023 : Garantie iD Systèmes

Les droits aux encours sont donc gérés :

- Par société auxiliaire de facturation
- Par période de prise en compte
- Pour des montants d'avertissement et/ou de blocage cumulables

Dans le menu « Codes et libellés » pour les clients et fournisseurs les familles d'encours sont accessibles via ces onglets :

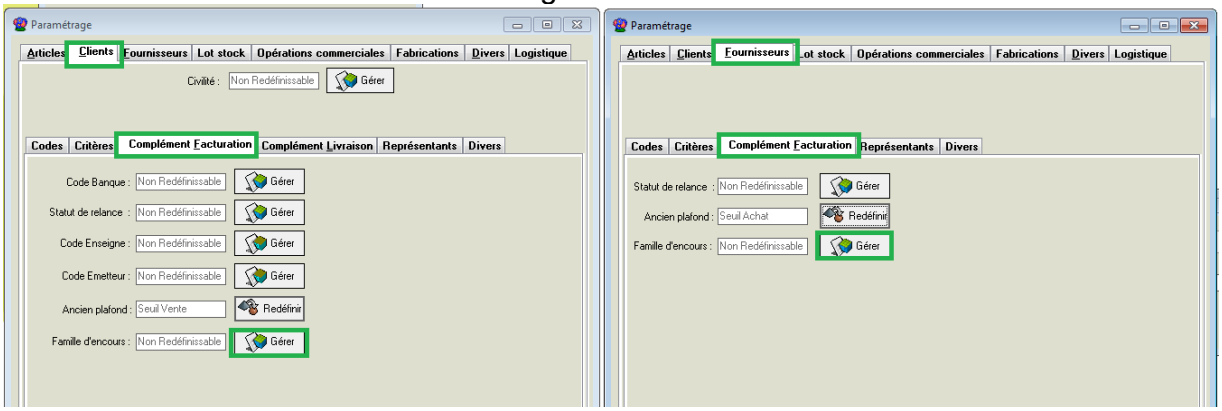

Lors de la reprise des encours existants, le traitement génère une famille d'encours par montant différent, celui-ci n'étant pas à même de dénommer les encours existants.

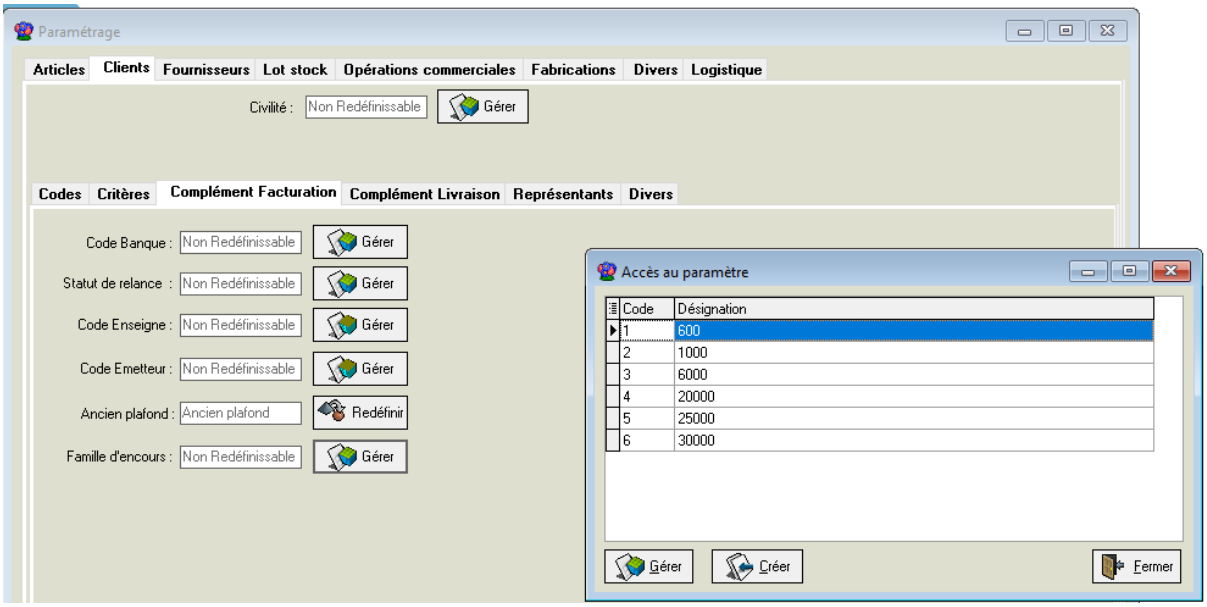

Reste à créer les familles d'encours nécessaires avec une dénomination qui permette d'identifier clairement l'organisme ou le type d'encours géré.

Plafonds d'encours

Pour paramétrer les plafonds d'encours il faut aller dans le menu « Paramètres », puis « Gestion des plafonds d'encours (Client) » et/ou « Gestion des plafonds d'encours (Fournisseur) »

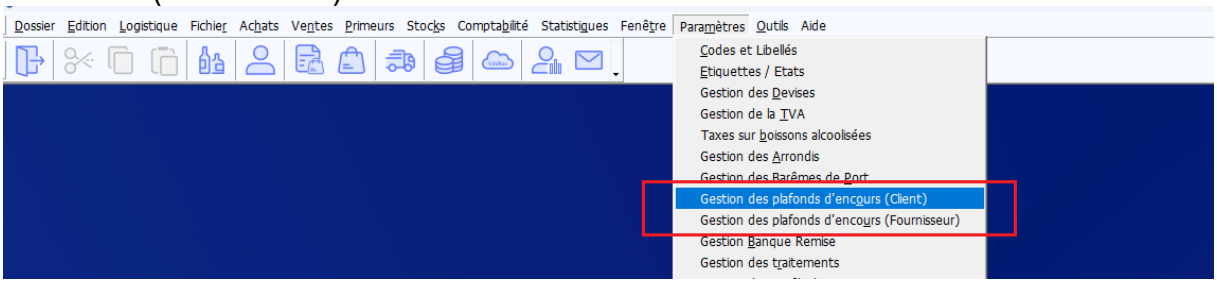

Les plafonds existants peuvent être recherchés et gérés selon les besoins :

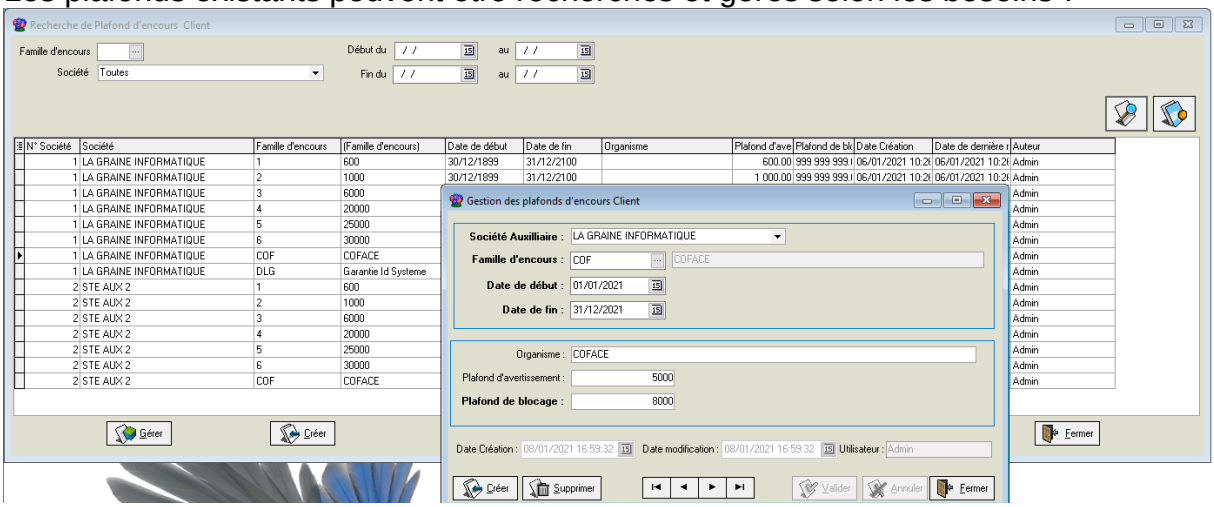

Deux plafonds sont paramétrables :

- Un plafond d'avertissement : qui ne sert qu'à interpeler l'utilisateur
- Un plafond de blocage : qui provoque le blocage de l'opération commerciale qui ne peut être livrée ou facturée sans intervention d'un utilisateur habilité pour réaliser son déblocage.

Dans le cas de la gestion des encours globalisée, la sélection sur société est positionnées sur « 0 : Toutes sociétés » et les plafonds sont aussi définis toutes sociétés confondues :

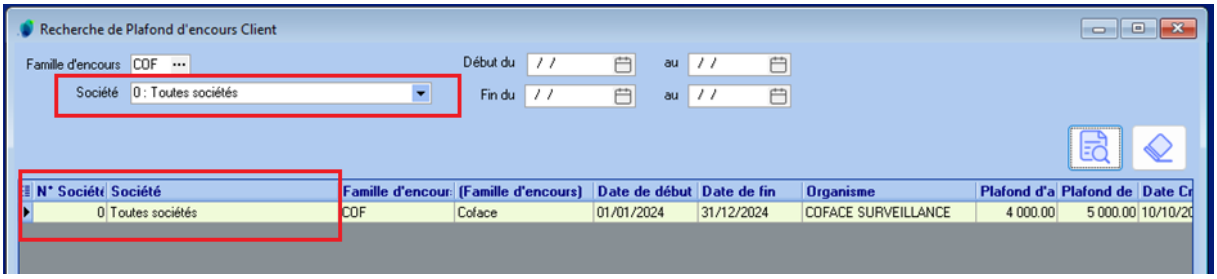

Divers

Le champ qui contenait auparavant le plafond sur la fiche client ou fournisseur se nomme maintenant « Ancien plafond ». Il est possible de le renommer pour un autre usage :

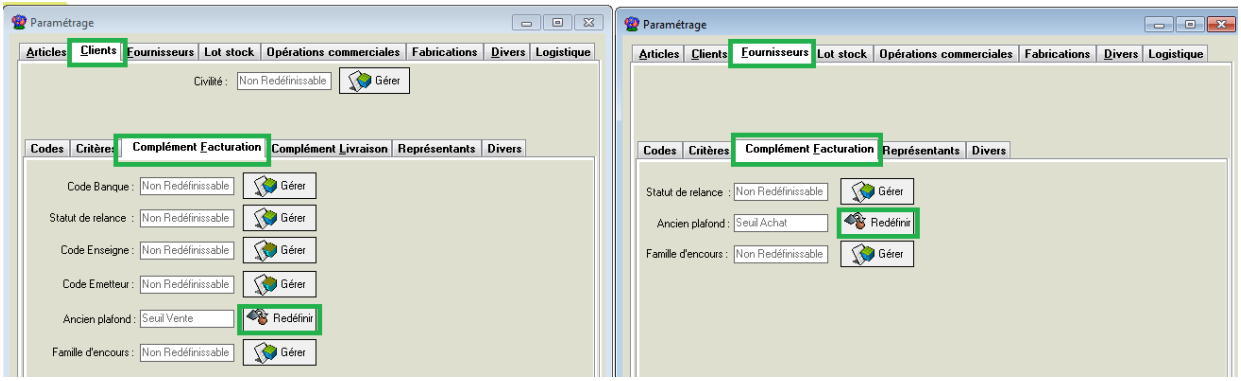

Paramétrages sur les fiches client/fournisseur

Dans les fiches clients ou fournisseurs, dans l'onglet « Encours », il est possible d'associer ou de retirer des plafonds d'encours au client / fournisseur si l'utilisateur en a le droit.

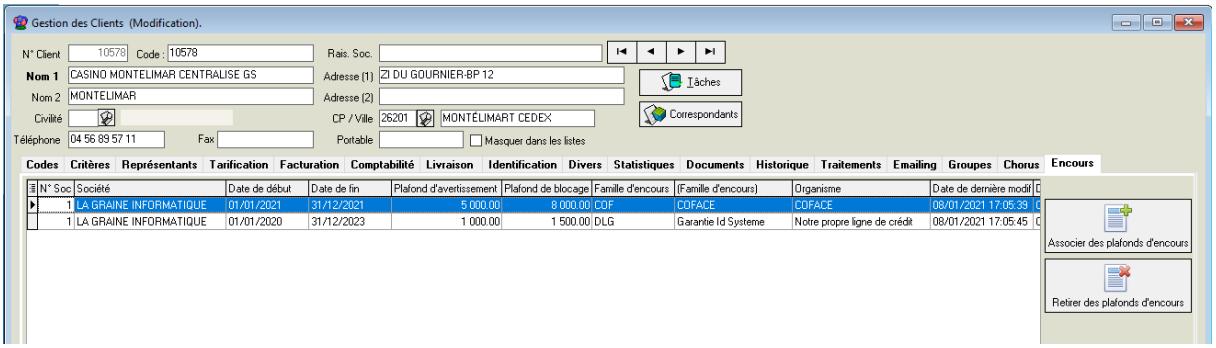

Ce client a deux lignes d'encours affectées pour les ventes sur la société 1 :

- Du 01/01/2021 au 31/12/2021 : COFACE + Garantie iD Systèmes
- A partir du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2023 : Garantie iD Systèmes

Lors de la saisie de commande sur la société 1, les plafonds qui seront testés seront :

1) Plafonds d'avertissement
   du 01/01/2020 au 31/12/2020 : 1000 €
   du 01/01/2021 au 31/12/2021 : 6000 € (1000 + 5000)
   du 01/01/2020 au 31/12/2023 : 5000 €
2) Plafond de blocage
   du 01/01/2020 au 31/12/2020 : 1500 €
   du 01/01/2021 au 31/12/2021 : 9500 € (1500 + 8000)
   du 01/01/2020 au 31/12/2023 : 8000 €

Gestion des opérations commerciales

Saisie d'une opération commerciale

Règles de gestion

Les règles de prise en compte du montant des pièces pour le calcul des encours sont les suivantes :

- Offres avec échéance simple ou multi-échéances : on ne prend pas en compte
- Réservations Primeur avec multi-échéance : prise en compte pour le calcul
- Commandes non facturées sans multi-échéances : prise en compte de la date de saisie de commande
- Commandes non facturées avec multi-échéances : prise en compte des échéances non soldées à la date du jour
- Commande facturée en mono-échéance ou multi-échéance : prise en compte des pièces ou échéances non soldées

En résumé :
Si l'option échéances multiples n'est pas active, on analyse uniquement : la date de saisie de pièce (réservation Primeur et commande) et la date d'échéance sur les factures.
Si l'option échéances multiples est active, on se base pour toutes les pièces sur les dates et solde des échéances multiples.

La fenêtre d'information client en saisie d'opération commerciales a été adaptée et affiche les plafonds d'avertissement et de blocage du client de facturation. Ces plafonds sont déterminés selon la date d'application des taxes et la société de facturation de la commande :

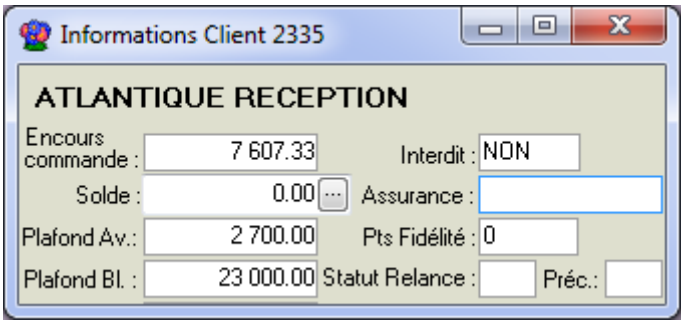

Application du plafond d'avertissement

Lorsque le plafond d'avertissement est atteint, l'utilisateur est averti par un message contenant le montant du dépassement, le cumul du montant des plafonds d'avertissement qui ont été appliqués et la date d'application du plafond (correspond à la date de fin du plafond).

Le statut de blocage d'encours de la commande reste à la valeur « *Non bloqué* ».
Le bandeau Client passe en jaune.

En cas de dépassement du plafond d'avertissement, il n'existe aucun blocage sur la commande. Toutes les opérations et traitements sont encore possibles.

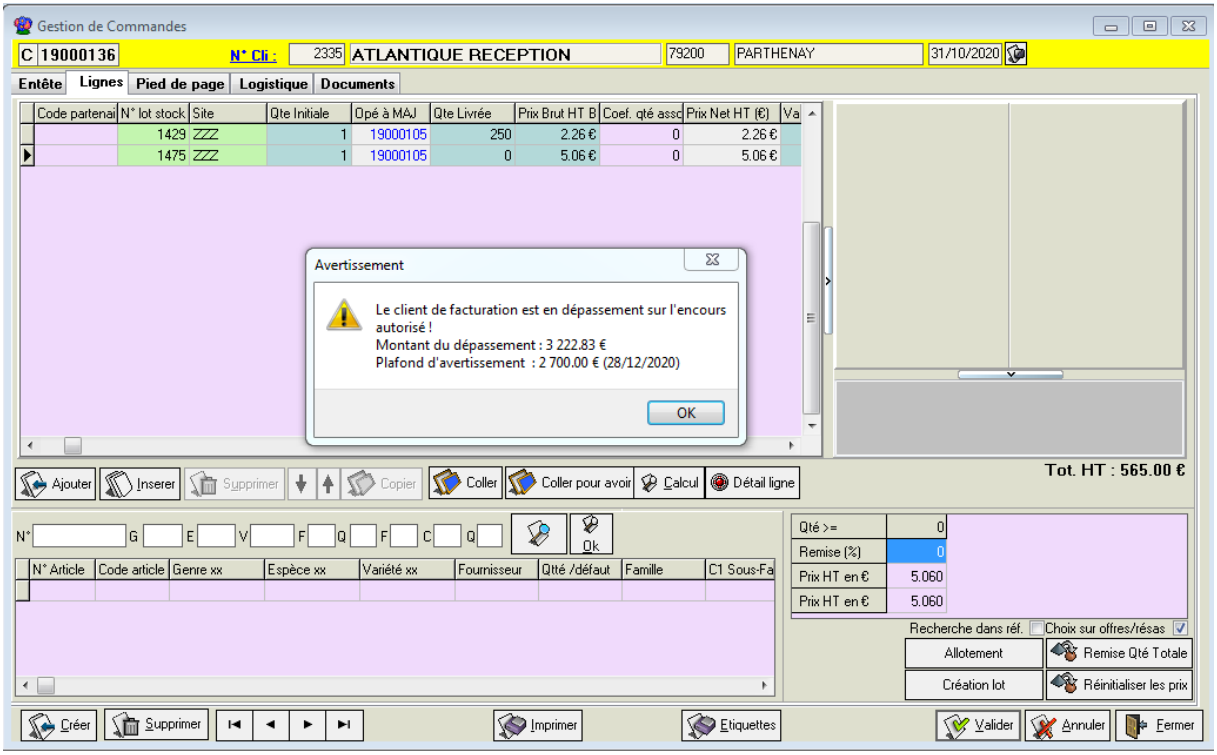

Application du plafond de blocage

Dans la fenêtre de gestion des commandes, il est possible de faire apparaître le statut en mettant le curseur sur le bandeau client :

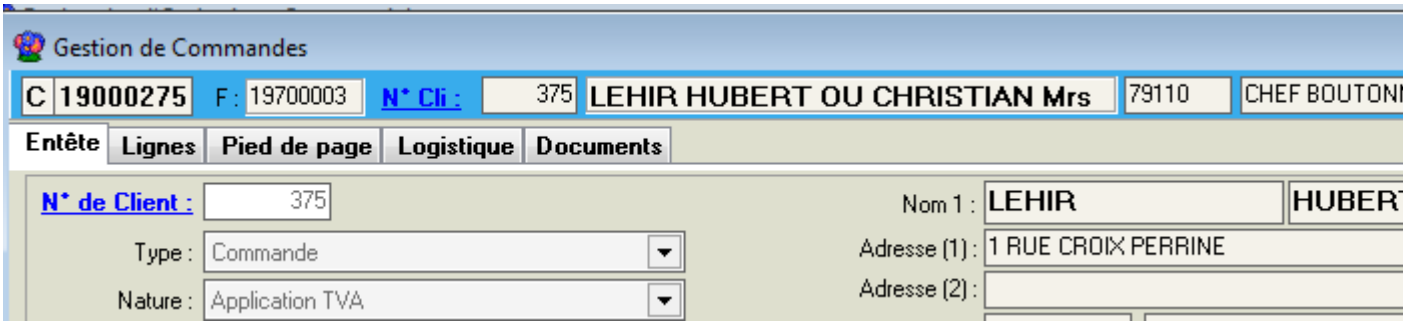

La couleur du bandeau client correspond à la situation de la commande :

- Jaune : Plafond d'avertissement atteint
- Orange : Bloqué
- Bleu : Débloqué par un utilisateur ou débloqué par un traitement
- Rouge : Client interdit (Ne concerne pas la gestion des encours)
- Pas de couleur : Non Bloqué

Nous verrons par la suite comment changer le statut et gérer certaines situations.

Ce statut est également visible dans la fenêtre d'accès des commandes :

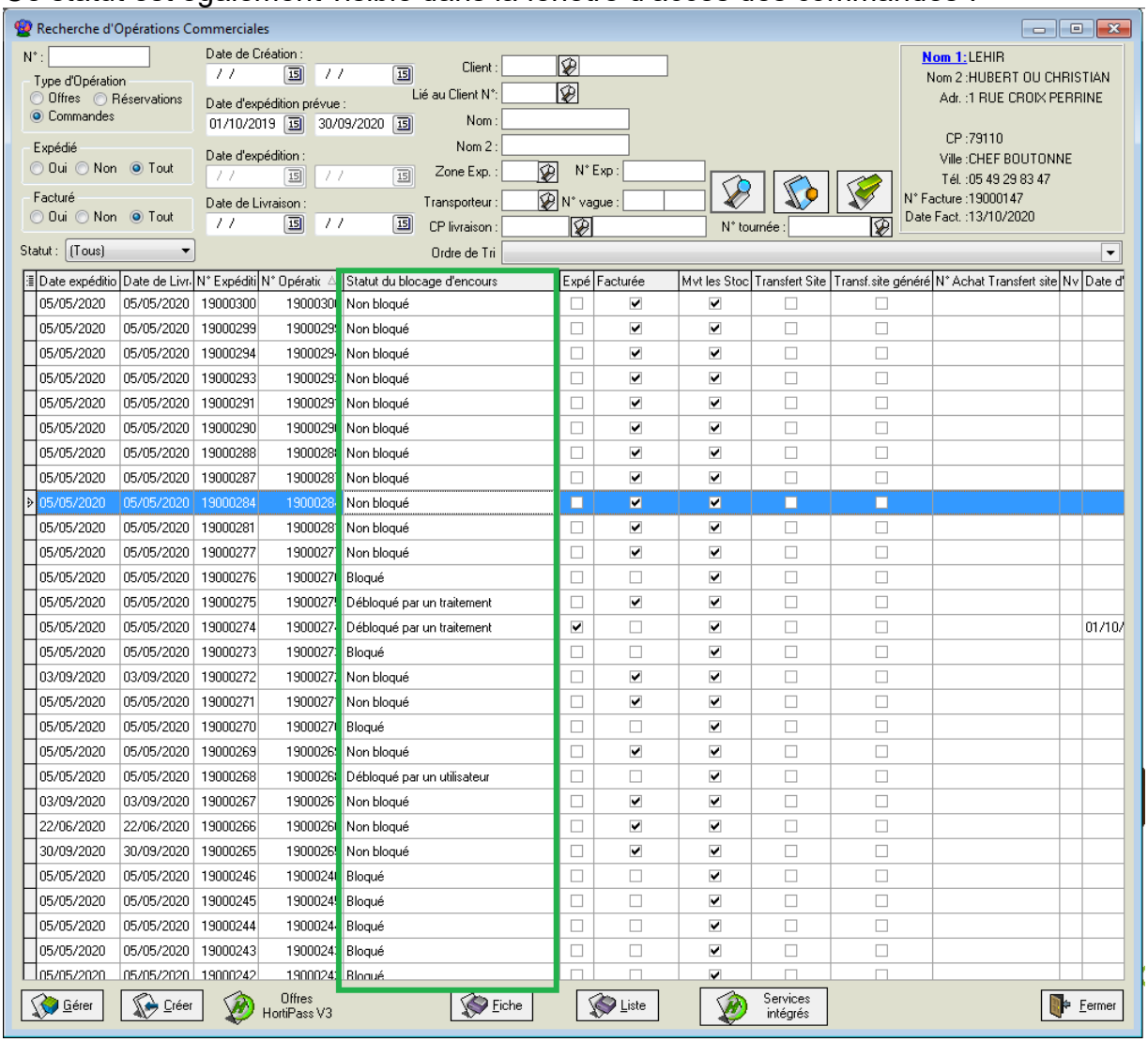

Lorsque le plafond de blocage est atteint, l'utilisateur est averti par un message signalant que la commande est bloquée et contenant le montant du dépassement, le cumul du montant des plafonds de blocage qui ont été appliqués et la date d'application du plafond (correspond à la date de fin du plafond).

Le statut de blocage d'encours de la commande passe à « *Bloqué* ».
Le bandeau Client passe en orange.

Lorsqu'une commande est bloquée, il n'est plus possible de l'expédier et de la facturer. Il est toujours possible de la modifier.
Une commande reste bloquée, même si après des modifications, le plafond de blocage n'est plus dépassé.

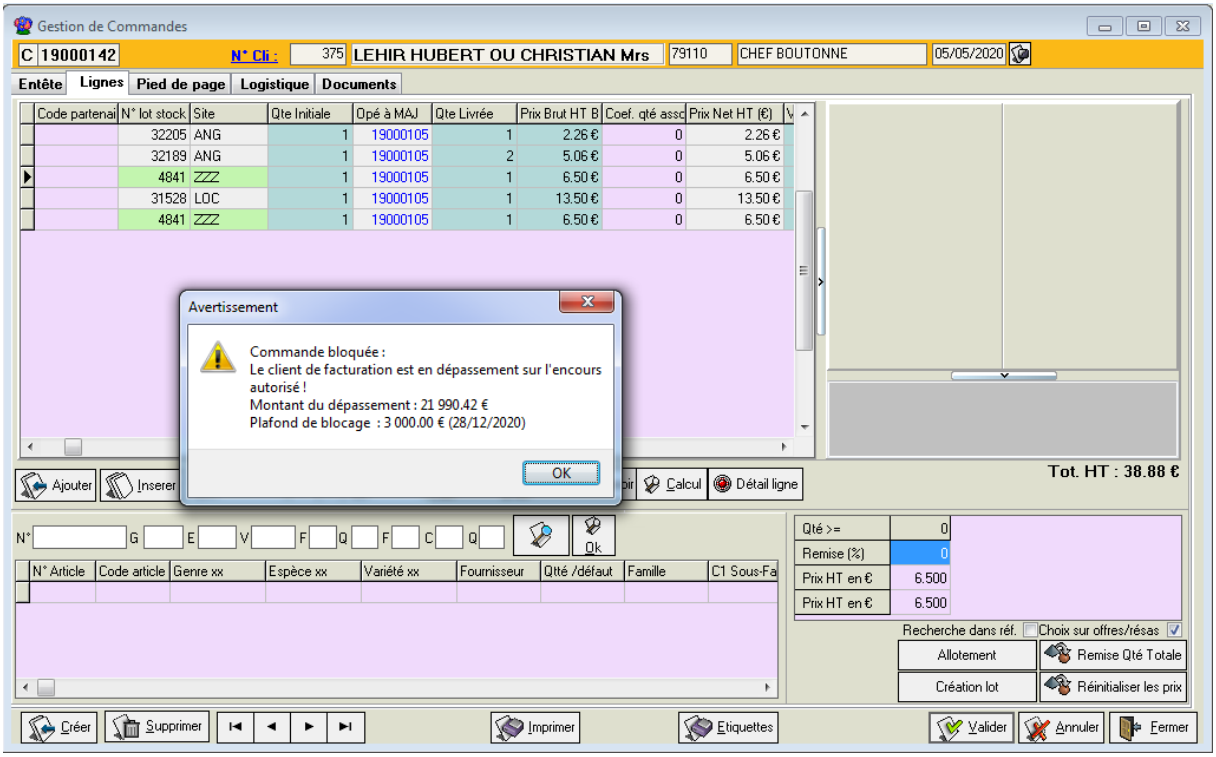

Lorsqu'un utilisateur essaie de facturer des commandes bloquées, les commandes ne seront pas facturées et l'utilisateur en sera averti :

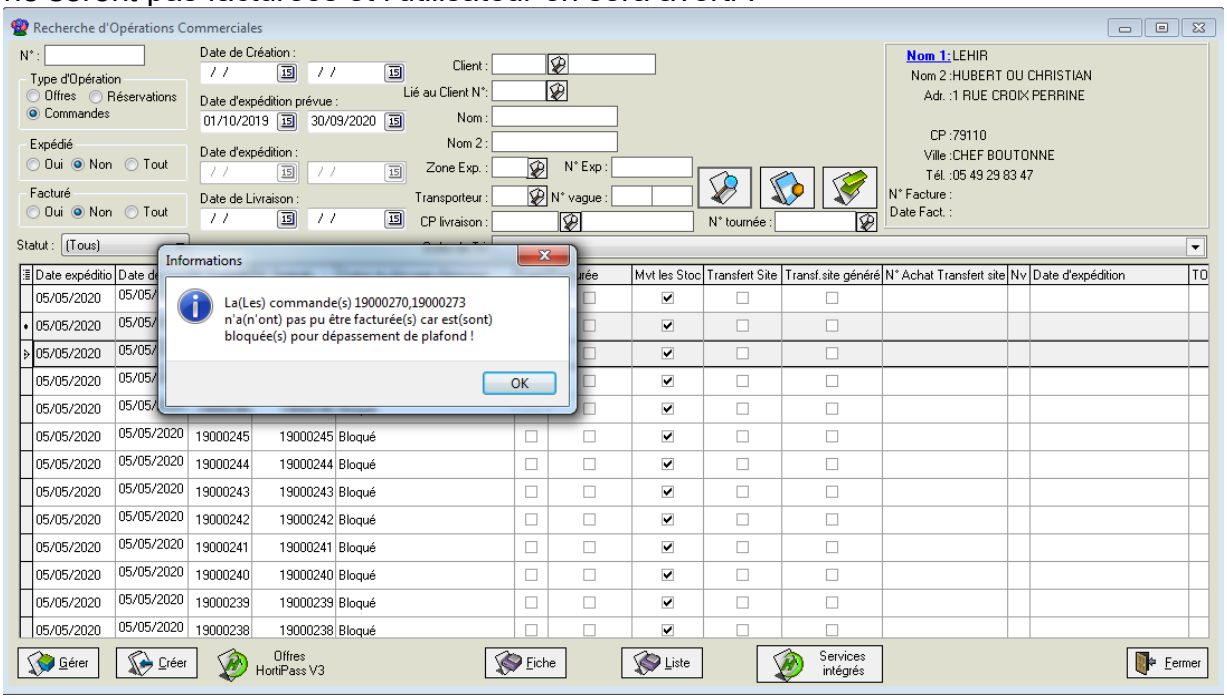

Il se produira le même blocage en enregistrement expédition :

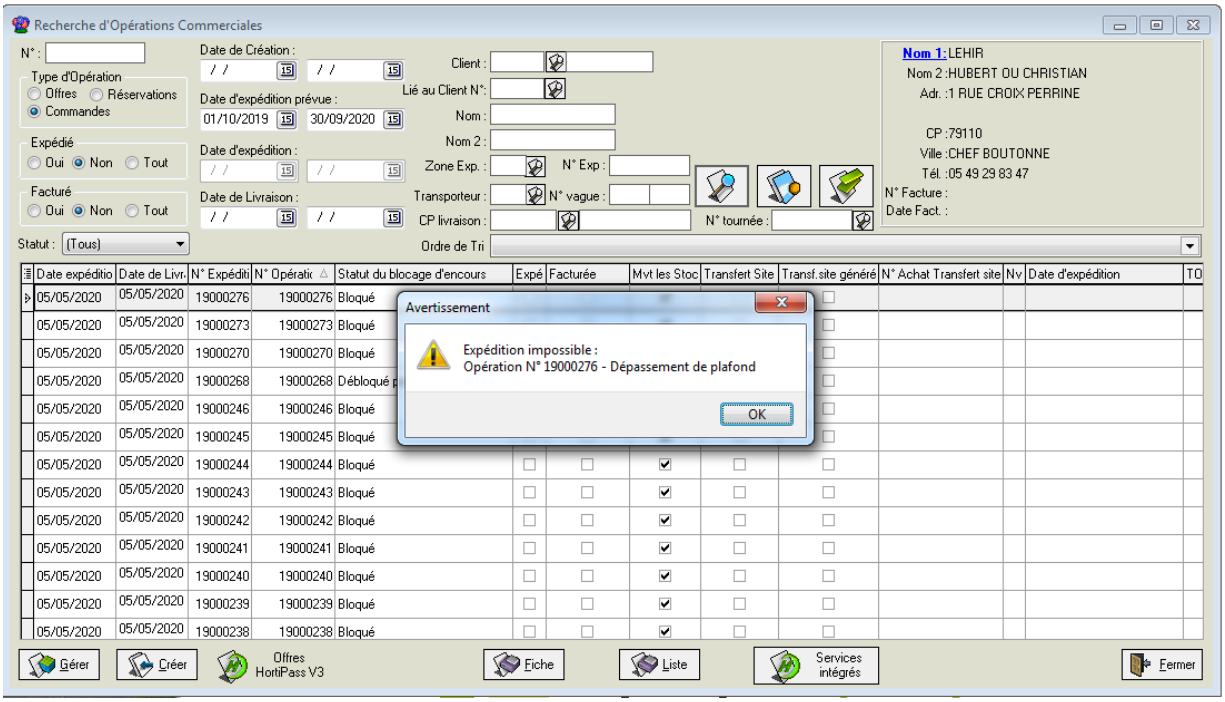

Cas de la gestion des encours globalisés

Dans ce cas de figure l'encours calculé tient compte de l'ensembles des pièces toutes sociétés confondues.

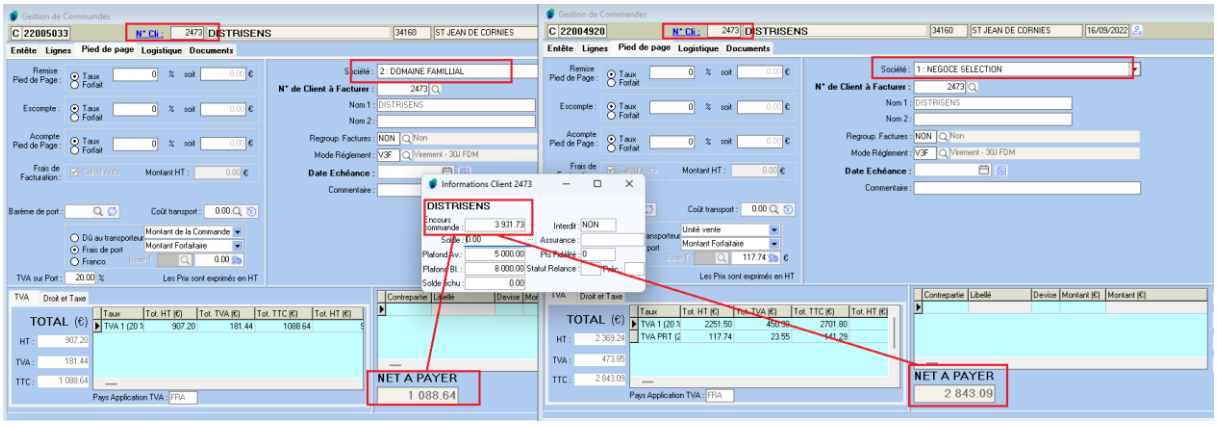

Traitements spécifiques à la gestion des encours

Si l'utilisateur en possède les droits, il lui sera possible :

Débloquer une commande

Par clic droit sur l'entête de commande et choisir « *Débloquer la commande du contrôle d'encours* »

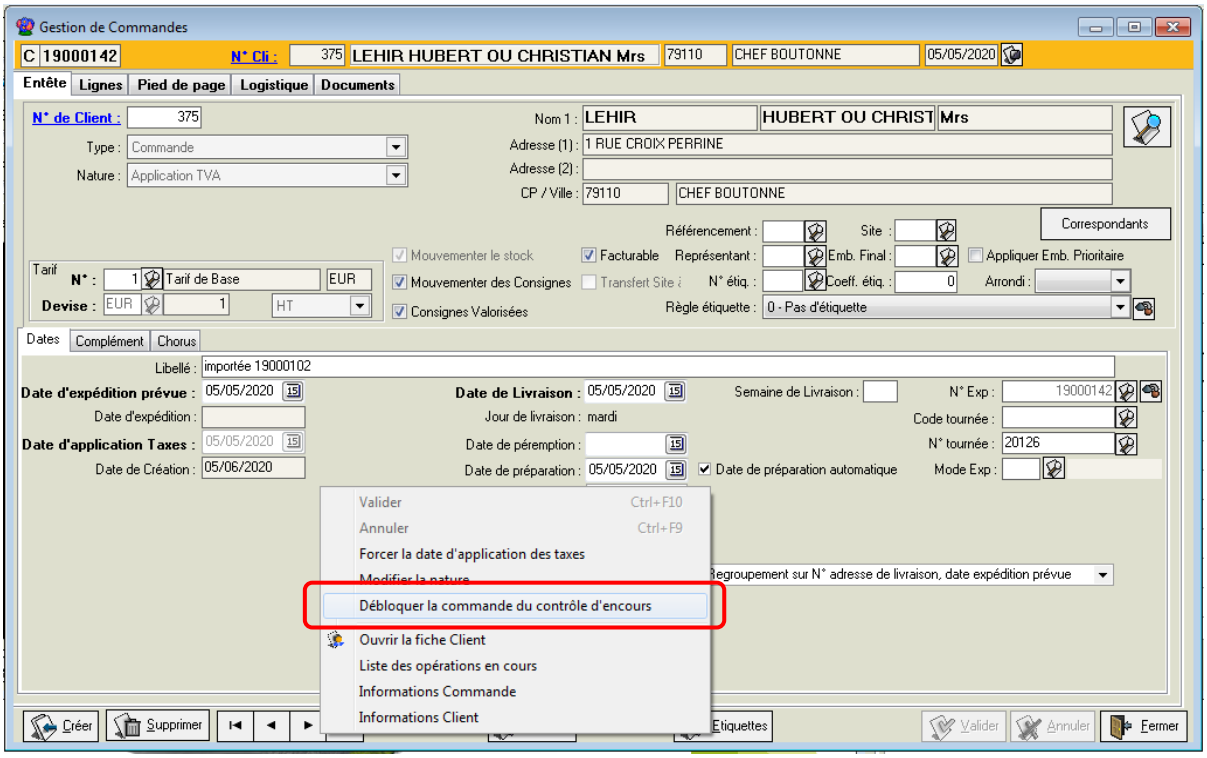

Lorsqu'une commande a été débloquée, il est alors possible de l'expédier et de la facturer normalement.
Le statut de blocage d'encours de la commande passe à « *Débloqué par un utilisateur* ».
Le bandeau client passe en bleu :

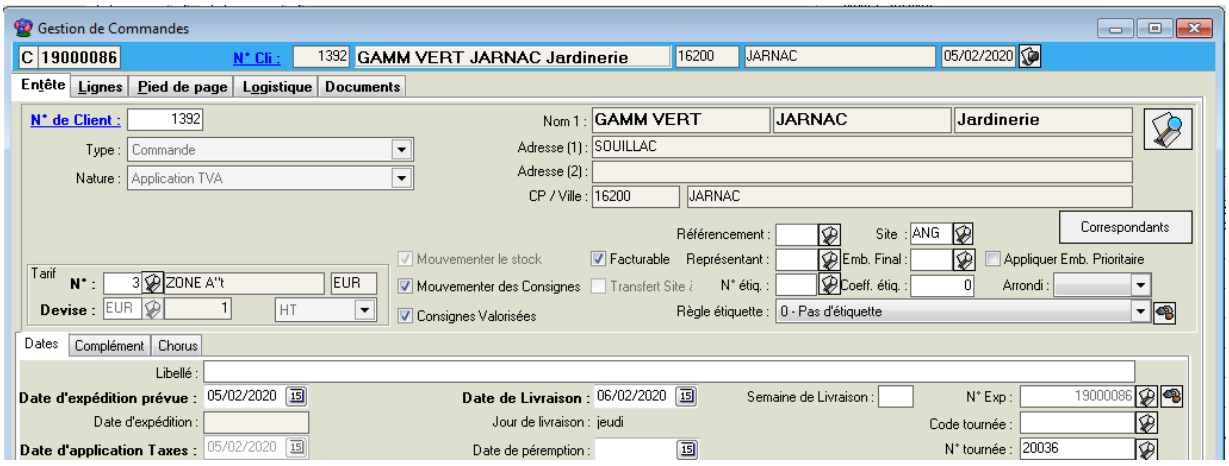

Reprendre le contrôle d'encours sur une commande qui a été débloquée

Par clic droit sur l'entête de commande et choisir « *Reprendre le contrôle d'encours* »

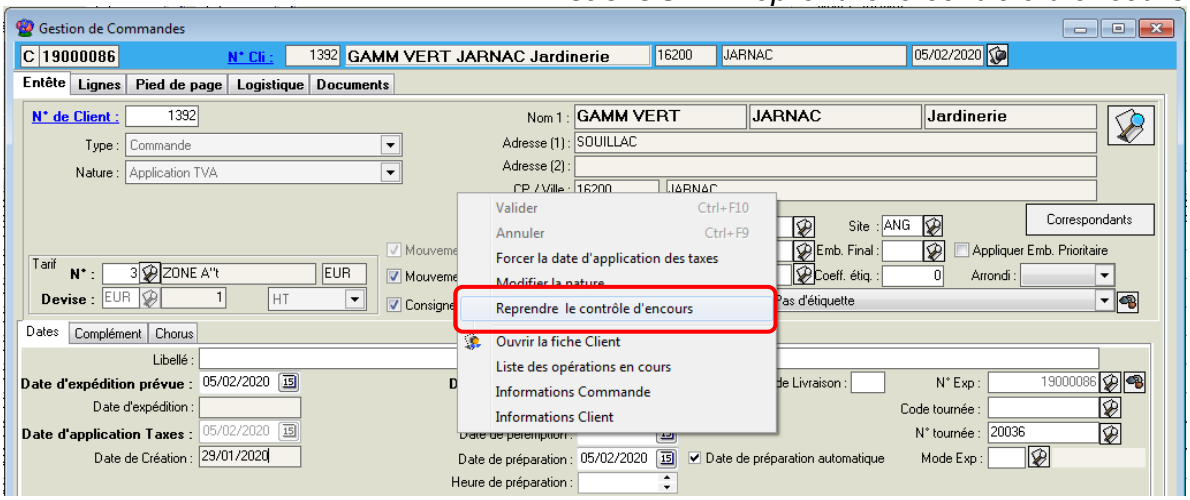

Après cette opération, si le plafond de blocage est atteint, la commande sera, de nouveau bloquée.

Il est également possible d'exécuter ces deux opérations à partir de la fenêtre d'accès des commandes par clic-droit :

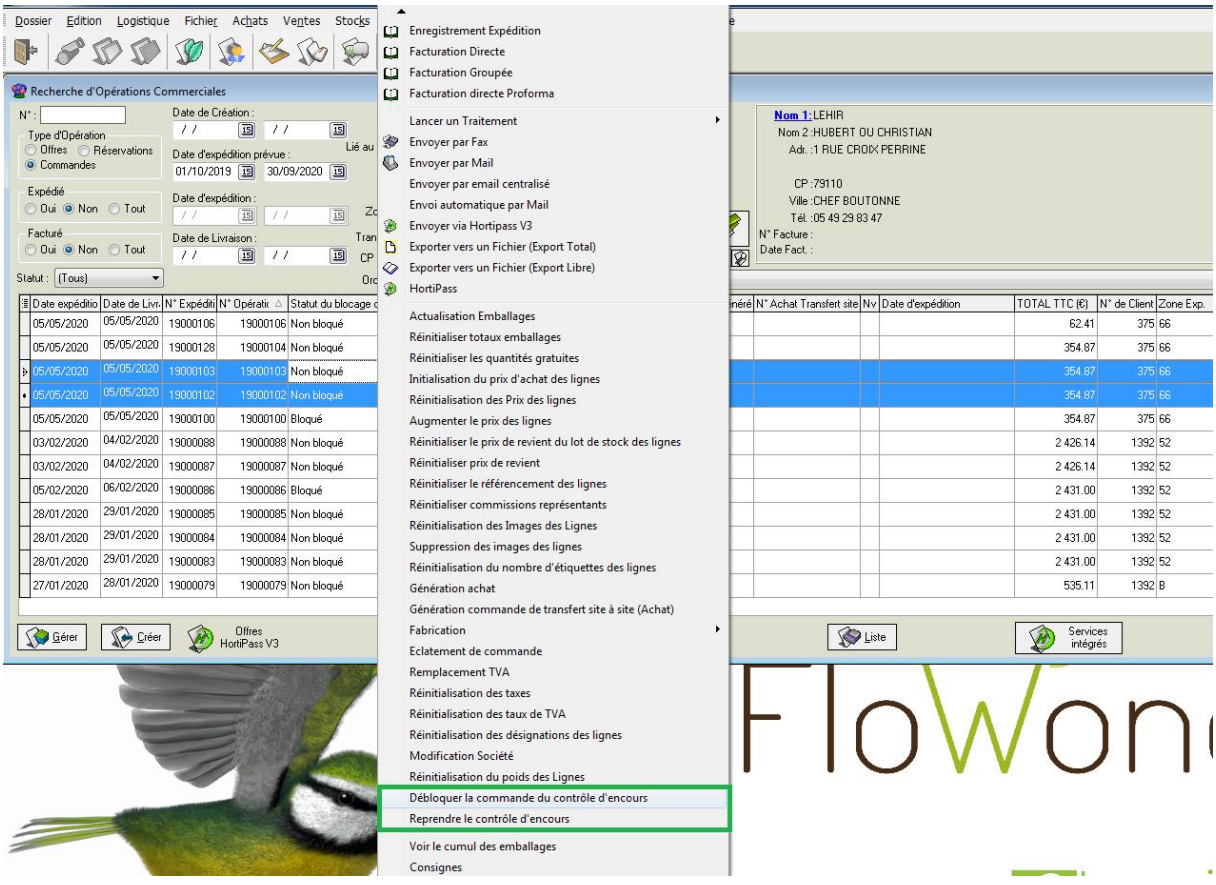

Règle de gestion du statut de blocage d'encours

Lorsqu'une commande a un statut de blocage d'encours à « Bloqué », « Débloqué par un utilisateur » ou « Débloqué par un traitement », certaines modifications effectuées sur la commande peuvent repasser son statut à « Non Bloqué ».

Ces changements peuvent être opérés lors de :

- Le changement du client de facturation
- Le changement de la société de facturation

Uniquement si l'encours dans le nouveau contexte n'est pas dépassé.

Ces modifications relancent le contrôle d'encours en appliquant ces changements de client et/ou société.

A noter : la modification de la date d'application des taxes ne relance pas le contrôle d'encours et la commande conserve son statut.

Il est possible de visualiser les différentes évolutions du statut du blocage d'encours dans l'onglet « Documents » de la fenêtre de gestion de commandes.

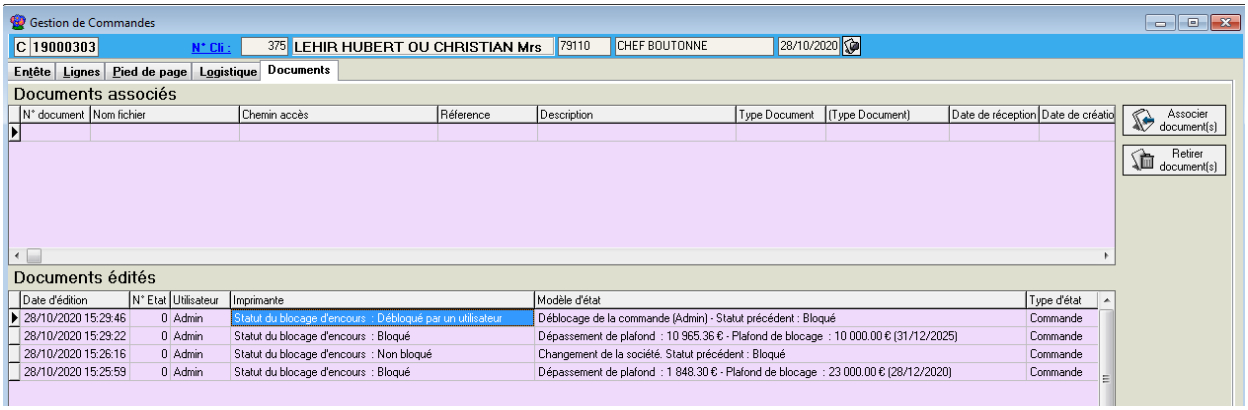

On peut voir ci-dessus que le statut de la commande est repassé à « *Non bloqué* » suite à un changement de société, ensuite son statut est repassé à « *Bloqué* » et enfin, que la commande a été « *Débloquée par un utilisateur* ».

Import de commandes

Cas des commandes facturées

Lors de l'import d'une commande facturées, la facture sera générée et ce, même si le plafond de blocage est dépassé. Dans le cas d'une commande déjà facturée, si cette même commande est également expédiée, elle le sera aussi lors de l'import.

Ceci afin de ne pas perturber la réalisation de l'ensemble des traitements de livraison et facturation qui doivent être appliqués.

Le statut de blocage d'encours de la commande sera « *Débloqué par un traitement* ».

Cas des commandes expédiées non facturées

Dans le profil d'import, il existe un paramètre qui permet de forcer le blocage d'encours et qui s'applique aux commandes expédiées non facturées :

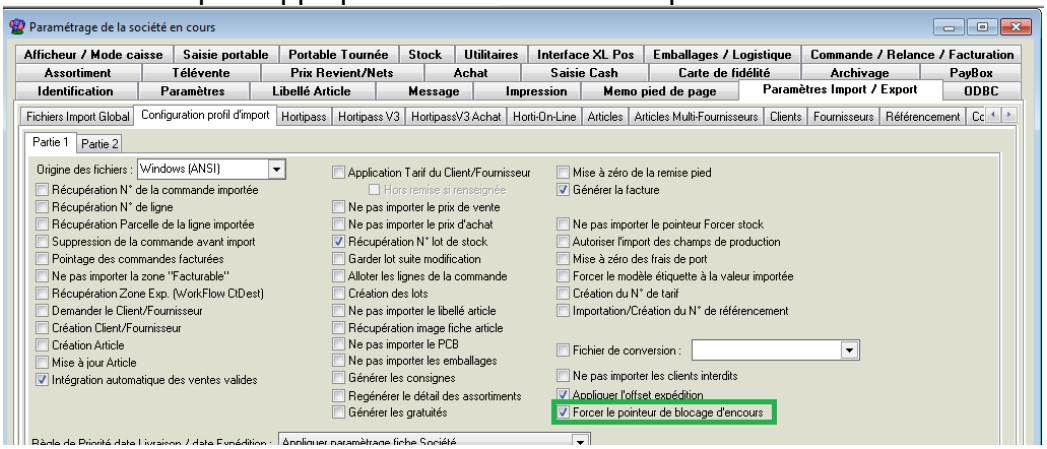

Lorsque ce paramètre est actif, une commande expédiée à importer dont le plafond de blocage est dépassé sera expédiée. Le statut de blocage d'encours de la commande sera « *Débloqué par un traitement* ».

Si ce paramètre n'est pas actif, en cas de dépassement du plafond de blocage, la commande ne sera pas expédiée et son statut sera « B*loqué* ».

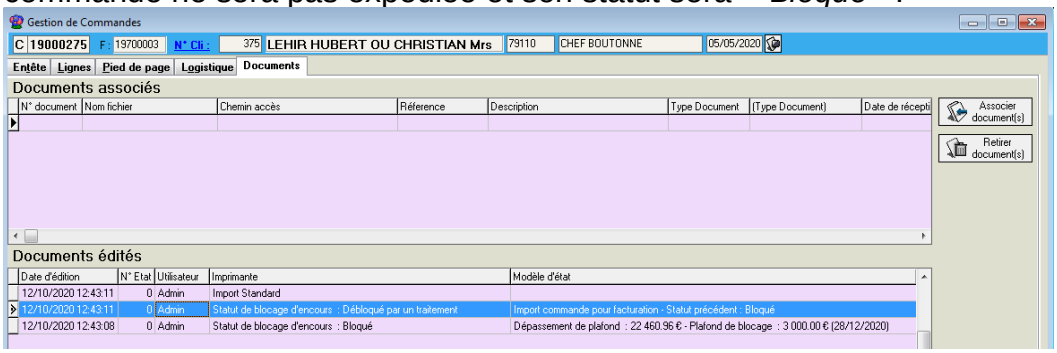

On peut voir ci-dessus que la commande a été

- Importée
- Que le statut de la commande est passé initialement à « *Bloqué »,*
- Puis est repassé à « *Débloqué par un traitement ».*

Il s'agit de l'import de commande pour facturation de la commande.

Annexe : Descriptif des tables

Familles d'encours client / fournisseur : EXPOSUREFAMILY / EXPOSUREFAMILYSUP

Nom du champ	*type*	*Descriptif*
PARCODEPARAM	CHAR(3)	**Code famille**
PARDESIGNATION	CHAR(60)	Code externe du client

Plafonds d'encours client / fournisseur : EXPOSURECEILING / EXPOSURECEILINGSUP

Nom du champ	*type*	*Descriptif*
EXCNOSOCAUX	Entier	**Numéro de société**
EXCEXPOSUREFAMILY	CHAR(3)	**Code famille d'encours**
EXCBEGINDATE	Date	Date début d'application
EXCENDDATE	Date	Date de fin d'application
EXCORGANISM	CHAR(100)	Nom de l'organisme
EXCWARNINGCEILING	NUM(15,5)	Plafond d'avertissement
EXCBLOCKINGCEILING	NUM(15,5)	Plafond de blocage
EXCCREATOR	Date	Utilisateur créateur
EXCENTRYDATE	Date	Date de création
EXCLASTMODIFDATE	Date	Date de dernière modification

Encours sur clients / fournisseurs : CEILINGCUS / CEILINGSUP

Nom du champ	*type*	*Descriptif*
CEINOCUSTOMER	Entier	**Numéro de client : Fournisseur**
CEINOSOCAUX	Entier	**Numéro de société**
CEIEXPOSUREFAMILY	CHAR(3)	**Code famille d'encours**
CEICREATOR	Date	Utilisateur créateur
CEIENTRYDATE	Date	Date de création
CEILASTMODIFDATE	Date	Date de dernière modification